



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

Quelques réactions à propos de l'article de Joseph Klatzmann « Où nous mènera la révolution de la PAC ? », in *Economie Rurale* n° 204

M. Eric Giraud-Héraud, M. Vincent Réquillart

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Giraud-Héraud Eric, Réquillart Vincent. Quelques réactions à propos de l'article de Joseph Klatzmann « Où nous mènera la révolution de la PAC ? », in *Economie Rurale* n° 204. In: *Économie rurale*. N°207, 1992. pp. 43-44;

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1992\\_num\\_207\\_1\\_4434](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_207_1_4434)

---

Fichier pdf généré le 26/03/2019

## DÉBAT ET CONTROVERSE

Eric GIRAUD-HÉRAUD\* et Vincent REQUILLART\*

Quelques réactions à propos de l'article de Joseph KLATZMANN « Où nous mènera la révolution de la PAC ? » paru dans *Économie Rurale*, n° 204, juillet-août 1991, pp. 23-29.

Dans son article « Où nous mènera la révolution de la PAC ? », Joseph Klatzmann nous propose une analyse des dernières mesures de politique agricole. Il insiste particulièrement sur l'importance économique des localisations et suggère que les options proposées nous en éloigneront encore plus. L'auteur étaye sa thèse en prenant pour exemple la production de betterave et de sucre, affirme que « dans un véritable marché libre, la culture de la betterave se développerait considérablement en France, aux dépens d'autres pays de la CEE » puis de conclure en citant André Cauderon : « il serait dommage de renoncer à une filière qui fonctionne bien et surtout qui a toujours su remarquablement s'adapter à des conditions nouvelles ».

Nous allons montrer, en reprenant précisément l'exemple développé par Joseph Klatzmann, le caractère fondamental de ce que Claude Henry appelle « ... la nécessité pour mettre au point des mesures adéquates d'intervention publique sur un marché de concurrence imparfaite de bien identifier la nature de cette concurrence, en particulier de bien évaluer la contribution qu'on peut attendre de la concurrence potentielle » (1).

En effet, il est à notre avis impensable d'envisager un scénario libéral pour cette production sans mettre au premier plan la concurrence potentielle des édulcorants de céréales aujourd'hui strictement limitée, à coups de réglementations, à la concurrence des édulcorants imparfaitement substituables. Cette question que Joseph Klatzmann évacue en une dizaine de lignes peu convaincantes constitue dans les faits le débat essentiel de la réglementation dans ce domaine et conditionne vraisemblablement la production de sucre en Europe pour la prochaine décennie. La raison en est simple : la réglementation actuelle sur le marché des édulcorants qui n'a qu'une justification historique est perpétuée grâce à la pression du « lobby » sucrier et ne possède aucun justificatif économique libéral au sein de la CEE. Affirmer que « la filière sucre fonctionne bien et a toujours su remarquablement s'adapter

aux conditions nouvelles » relève de l'ironie ou plus probablement d'une méconnaissance du marché.

Les producteurs de sucre bénéficient à ce jour d'un système d'intervention en terme de prix garantis pour toute production située à l'intérieur d'un quota, fixé par pays, quotas qui portent à la fois sur le saccharose et sur ses concurrents les plus substituables : les isoglucoses à haute teneur en fructose. Les quotas isoglucose s'élèvent à 290 000 t pour la CEE dont 20 000 t pour la France, alors que les quotas saccharose sont de 12,8 Mt pour la CEE dont 3,3 Mt pour la France. Ainsi les quotas isoglucose représentent respectivement 2,3 et 0,6 % des quotas saccharose dans la CEE et en France.

Cette réglementation fait l'objet, on s'en doute, de vives protestations de la part des glucosiers. Une des raisons essentielle de son maintien est liée au fait que, en terme budgétaire, cette production ne coûte pratiquement rien au FEOGA (2). En effet, le système de taxes en vigueur permet de financer le coût des exportations du sucre produit sous quota. Si l'on comprend qu'au niveau du FEOGA cet argument soit de poids, c'est un lieu commun de rappeler qu'une analyse économique ne se réduit pas à une analyse budgétaire.

Ainsi, les glucosiers, en tant que producteurs d'édulcorants, participent au surplus global de l'agriculture. Au nom de quelle loi économique doit-on favoriser les producteurs de betterave au détriment des producteurs de céréales ? Si l'on veut bien admettre qu'il n'y en a pas (dans une approche qui se veut libérale cela semble évident), la substitution du saccharose par les sucres de céréales (voire même les édulcorants intenses) à la fois dans le domaine alimentaire et non alimentaire devient la question fondamentale. L'exemple américain est là pour démontrer que la question n'est pas anodine. Bien évidemment le cas américain n'est pas directement reproductible dans la CEE. Néanmoins, si les prix des édulcorants étaient dans la CEE les mêmes qu'aux USA, on peut esti-

\* INRA-ESR, Grignon.

1. In *Mélanges économiques, Essai en l'honneur d'Edmond Malinvaud*, Paris, Economica, 1988, p. 293.

2. On exclut ici le coût des importations de sucre des pays ACP que l'on considérera comme une aide au développement de ces pays.

mer qu'en France et dans la CEE environ 30 % du marché du saccharose serait pris par les glucosiers (aux USA, ils ont pris 50 % du marché, en raison de l'importance du secteur des boissons non alcoolisées). Cela représente un marché de l'ordre de 4 Mt de glucose et isoglucose soit l'utilisation de 8 Mt de céréales environ (plus de 50 % des exportations européennes de céréales en 1988). Bien sûr ces chiffres ne sont qu'une estimation grossière et dépendent du cadre d'hypothèses (3). Toutefois, ils possèdent au moins l'avantage d'exposer l'ampleur du problème.

Si l'on peut être d'accord avec Joseph Klatzmann sur le fait qu'en France, la production de saccharose est performante, nous voudrions modestement dire que la possibilité de spécialisation d'une région agricole en Europe pour la fourniture du marché des édulcorants n'est pas évidente (4). Ainsi, il n'est plus pertinent à notre avis de parler de marché du sucre mais plutôt du marché des édulcorants. Les grands groupes sucriers l'ont d'ailleurs bien compris. Béghin-Say (le pôle agro-industriel du groupe Ferruzzi) contrôle Cerestar (production de glucose et isoglucose) et a passé des accords dans le domaine des édulcorants intenses. De même Tate & Lyle est impliqué dans la production de l'ensemble des édulcorants. Enfin plus récemment Sucre Union et Champagne Céréales ont annoncé la construction d'une unité de production de sucres issus de la transformation des céréales et éventuellement de chicorée.

L'histoire de l'agriculture européenne nous enseigne qu'il est dangereux de raisonner de façon cloisonnée les problèmes agricoles et de négliger les possibilités de substitution entre produits (cf. les débats sur les PSC). Analyser le marché du saccharose en l'isolant de ses substituts nous semble être du même ressort. Nous ne pouvons alors que reprendre le titre d'une section de l'article Joseph Klatzmann : « Attention aux idées fausses ».

## Réponse de Joseph KLATZMANN

Le texte de V. Requillart et E. Giraud-Héraud contient des considérations fort intéressantes sur les isoglucoses, mais je ne vois pas en quoi il concerne mon article. Celui-ci traite en effet, dans sa seconde partie, des aptitudes comparées des régions européennes pour la culture de la betterave et la fabrication du sucre. Je n'avais aucune raison d'évoquer dans cette partie les isoglucoses, pas plus que les autres concurrents de la betterave, à l'échelle mondiale - canne à sucre et substituts non caloriques du sucre.

Il est vrai que j'ai jugé que je ne pouvais finir mon article sans poser la question de l'avenir de la betterave en Europe. Mais je l'ai seulement posée, car je n'avais pas les moyens d'y répondre, et je me suis contenté de citer quelques éléments à prendre en considération - entre autres le fait qu'aux États-Unis la consommation d'édulcorants de maïs est déjà supérieure à celle du saccharose.

Il est donc faux de dire que j'évacue la question des édulcorants de céréales « en une dizaine de lignes peu convaincantes ». On peut même me faire le reproche inverse : j'ai omis de dire qu'en France il y a peu de chances que la consommation d'isoglucoses dépasse un jour celle de saccharose - pour des raisons que V. Requillart et E. Giraud-Héraud expliquent d'ailleurs très bien.

Dans ces conditions, comment dois-je apprécier l'expression « Attention aux idées fausses » que m'adressent les auteurs de la critique de mon article ?

Comme je ne mets absolument pas en doute leur bonne foi, il doit y avoir une autre raison à leur interprétation erronée de mon texte. Pour le moment, je n'en vois qu'une, qui relève de la psychologie élémentaire : indignés, à juste titre, par les restrictions très sévères qui pèsent sur la production d'isoglucoses en Europe, ils voient rouge dès qu'un article parle du sucre sans traiter en même temps la question des édulcorants de céréales, de sorte qu'ils ne peuvent pas le lire d'une façon objective.

3. En particulier, le rapport entre les coûts de production du saccharose et des isoglucoses est dans la CEE différent de celui prévalant aux USA. Le coût de production du saccharose dans la CEE est inférieur à celui des USA mais inversement, le coût de production des isoglucoses dans la CEE doit être supérieur. L'équilibre résultant de la concurrence entre ces biens différenciés serait donc différent.

4. Ainsi, selon M. Vitos (Directeur World Sugar Research Association) les pays du Sud de l'Europe seraient tout à fait bien placés pour la production d'isoglucose dans la mesure où la culture du maïs est bien adaptée à ces régions (cf. conférence CAVISA, Reims, 1991).